



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre

Paris, le **14 JAN. 2019**

Réf. : CAB/PHT/PHP/LR/N° 4

Madame la secrétaire générale,

Les personnels de police technique et scientifique participent de manière déterminante à l'engagement exceptionnel consenti par l'ensemble des personnels de la police nationale depuis plusieurs années et ont pris une part essentielle, avec un grand professionnalisme, au travail d'investigation qui leur est dévolu dans le cadre de la judiciarisation des suites des opérations de maintien de l'ordre des mois de novembre et décembre 2018.

Je sais l'attente légitime que les personnels de police technique et scientifique attachent à la reconnaissance de leurs exigeantes fonctions et à leur caractère opérationnel.

Je souhaite travailler avec vous dans un esprit constructif et réaliste, comme je vous l'ai indiqué de vive voix lors de l'audience du 8 janvier dernier.

Aussi, j'ai demandé au directeur général de la police nationale d'engager avec vous les discussions sur l'avenir de la filière scientifique et de ses agents sur les points suivants :

- l'amélioration du statut des personnels de police technique et scientifique, portant notamment sur la requalification des agents de la filière, en particulier de la catégorie « C », pour répondre à l'exhaussement des qualifications et des compétences techniques requises dans l'exercice des fonctions et ce dans le cadre des réflexions sur l'organisation de la police technique et scientifique que j'entends conduire. Le recrutement et les questions de formation seront également traitées à cette occasion. Cette phase de travail ambitieuse se déploiera en articulation avec la clause de revoyure du protocole du 11 avril 2016.

Madame Nathalie MAKARSKI
Secrétaire générale
SNAPATSI
52, rue de Dunkerque
75009 PARIS

- la définition et la mise en œuvre d'une nouvelle doctrine d'emploi, adaptée aux exigences opérationnelles actuelles, portant notamment sur une clarification des missions, de la protection et de la sécurité des agents ;
- l'amélioration des conditions de travail, en particulier sur la question du temps de travail (astreintes, travail de nuit, etc.) ;
- la gouvernance de la filière scientifique, au regard de la feuille de route conjointe à la police et à la gendarmerie nationales du 30 mars 2018 et des conclusions de la mission que j'ai confiée à l'inspection générale de l'administration. Ses conclusions me seront rendues dès le mois de mars prochain.

Les discussions sur le chantier statutaire feront l'objet d'un premier bilan d'ici six mois. L'ensemble des autres chantiers devra avoir abouti à des propositions concrètes pour la fin du mois d'avril 2019.

Je vous recevrai pour un point d'étape à cette date.

Enfin, j'ai décidé du bénéfice pour les personnels de PTS ayant contribué à l'action de la police nationale dans le cadre de la gestion des opérations de maintien de l'ordre de novembre et décembre dernier, d'une prime de résultats exceptionnels de 200 euros.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire générale, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christophe CASTANER